

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUVBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** : M. BERTELOOT - Mme ROY - M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - M. HELIE - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Centre Communal d'Action Sociale - Composition du conseil d'administration - Désignation des représentants du Conseil Municipal

Madame Tenenbaum, au nom de la commission de la solidarité, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles dispose que "le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Il comprend, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le conseil municipal et huit membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal, mentionnées au quatrième alinéa de l'article L.123-6 " du code précité, c'est à dire celles participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Au cours de sa réunion du 28 mars 2008, le Conseil Municipal a procédé à la désignation de ses huit représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dans les conditions suivantes :

- Mme Françoise Tenenbaum
- Mme Nelly Metge
- Mme Elizabeth Revel
- Mme Catherine Hervieu
- Mme Myriam Bernard
- M. Christophe Berthier
- M. Hamid El Hassouni
- Mme Anne Chatillon.

A la suite de la démission de Mme Anne Chatillon, il est proposé de remplacer cette dernière par Mme Malika Gauthié ainsi que de confirmer la désignation des autres représentants du Conseil Municipal.

La nouvelle composition du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale sera donc la suivante :

- Mme Françoise Tenenbaum
- Mme Nelly Metge
- Mme Elizabeth Revel
- Mme Catherine Hervieu
- Mme Myriam Bernard
- M. Christophe Berthier
- M. Hamid El Hassouni
- Mme Malika Gauthié.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la solidarité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir désigner les représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale dans les conditions proposées.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 NOV. 2010



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 17/11/2010